

Communiqué de la FNEC FP FO Martinique (SNETAA FO, SNFOLC et SNUDI FO)

Prochaine rentrée 2022 sous le signe de la restriction.

Les chiffres de la répartition des « moyens » par académie ont été communiqués, lors du CTM (comité technique ministériel) du 15 décembre 2021, Dans la continuité des précédentes rentrées, 2022 s'annonce catastrophique. Le ministre se livre à un tour de passe-passe : il ne communique plus de données en nombre de postes dans les académies, mais il mélange consciencieusement emplois (dont de nombreux CDD), heures supplémentaires et heures de formation initiale pour les enseignants, qui devront travailler à temps plein.

Dans le premier degré, en privant les 4050 stagiaires de leur formation, avec un temps complet en classe, le ministre récupère 2025 ETP de moyens d'enseignement. Dans ces moyens pris sur le dos des stagiaires, il faut retirer la création de 60 postes d'IEN pour les évaluations d'écoles, les décharges de direction (1243 ETP), les moyens liés aux expérimentations relatives aux politiques territoriales. **Pas de création de postes d'enseignement dans le 1er degré.**

Au niveau de l'académie Martinique : Notre territoire garde toujours ses 2478 emplois d'enseignants. La FNEC FP FO Martinique craint encore de nouvelles suppressions de classes pour la prochaine rentrée scolaire 2022.

Dans le second degré, 410 équivalents temps plein d'enseignants sont supprimés (alors que 1883 postes ont déjà été supprimés en 2021). La réforme des concours permet d'économiser 2025 postes. Comme dans le 1er degré, 60 postes d'IA-IPR sont créés pour les évaluations des établissements. 24 académies sur 30 perdent des « emplois ». Le ministre affiche 1615 « moyens » d'enseignement supplémentaires. Nul ne sait comment ils seront utilisés : Postes de titulaires ? Heures supplémentaires ? Contractuels ?

Au niveau de l'académie Martinique : il y a **une suppression de 29 moyens** d'enseignement pour les titulaires/contractuels, ce que l'on peut traduire comme une réduction de 29 postes d'enseignement. Les conséquences vont très certainement se faire ressentir sur l'affectation des stagiaires néo-titulaires et de tous les titulaires déjà affectés dans l'hexagone et qui ne peuvent pas rentrer au pays. La création de 350 emplois de CPE au niveau national permet à la Martinique d'avoir **3 postes de CPE supplémentaires, ce qui compense en partie les suppressions des années précédentes.**

Les personnels administratifs perdent 30 postes :

Au niveau de l'académie Martinique : comme pour la rentrée 2021, nous déplorons encore cette année 2022 la **perte de 2 emplois administratifs**, ce qui engendrera des contraintes plus fortes au niveau du travail des agents administratifs.

Les créations de postes en Assistants de Service social et d'infirmières sont dérisoires. Sur les 30 académies, 50 postes pour ces deux corps sont créés. Le ministre n'a tiré aucune leçon de la situation sanitaire et sociale.

Au niveau de l'académie Martinique : **aucun moyen supplémentaire** n'est attribué au niveau de ces catégories.

Pour le personnel AESH :

Au niveau de l'académie Martinique, le contingent d'emploi pour les AESH est toujours de 237, **aucune augmentation** malgré la situation sanitaire et le contexte difficile pour ce personnel.

En conclusion :

Nous aurons encore une rentrée scolaire 2022 difficile avec augmentation des contraintes et un effort dérisoire du ministère qui ne prend pas en compte l'évolution de la situation. Le mouvement interacadémique sera encore bloqué.

Quid des assises de l'éducation en Martinique et de ses conclusions sur nos besoins particuliers ?

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève pour couvrir toutes les initiatives, notamment durant les CTA, CTSD et CDEN qui vont se tenir en début d'année 2022.

Au niveau de l'académie Martinique, nous ne manquerons pas de réagir pour la prise en compte de nos revendications en postes et en moyens.